Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260212-235_D05_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 12 février, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 2 février 2026 Date d'affichage : 2 février 2026

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent

Maire

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- M. MORVAN Philippe
- Mme MAZELIN Isabelle
- M. RÉA Larry
- Mme BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- Mme CALVEZ-RÉA Annie
- M. PÉRON Patrick
- M. OLLIVIER Daniel

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand
- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- M. SARRABEZOLLES Renaud
- Mme LAGATHU Danièle
- Mme LE BIHAN Véronique
- Mme CADIOU Chantal
- Mme SAHLI Mouna
- Mme NICOLAS Rachel
- M. KERVRAN Patrice
- M. SEGALEN Pascal
- Mme QUÉTIER Marie
- M. MARSOLLIER Gérard
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- M. BARBIER Georges
- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence
- M. L'ÉOST Erwan

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- Mme LAVERGNE Pauline donne procuration à Mme SAHLI Mouna
- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à M. MORVAN Philippe
- M. RIOUAL Marc donne procuration à M. MARSOLLIER Gérard
- Mme LE CORRE Sonia ne donne pas procuration

Monsieur MARSOLLIER Gérard a été nommé secrétaire de séance

---

235 – D05 – 26 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU RELECQ-KERHUON ET L'ASSOCIATION ADAO - PERIODE 2026-2028

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260212-235_D05_26-DE

235 – D05 – 26 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU RELECQ-KERHUON ET L'ASSOCIATION ADAO - PERIODE 2026-2028

Résumé :
L'association ADAO organise deux festivals par an autour des arts de l'oralité et du conte : Petite Marée et Grande Marée. La ville du Relecq-Kerhuon participe chaque année à ces deux festivals. Afin de formaliser ce partenariat, une convention a été établie pour la période 2026-2028.

L'ADAO (Association pour le Développement des Arts de l'Oralité) organise depuis 1999 le festival du conte de Brest et de sa région, devenu *Grande Marée* en 2005. Un deuxième événement, le festival *Petite Marée* a vu le jour en mars 2006 et s'adresse particulièrement à la toute petite enfance (de 6 mois à 4 ans). Ces festivals s'appliquent à faire découvrir le conte et les arts de la parole dans toute leurs diversités, dans ses traditions comme dans ses innovations, du classique au contemporain.

La Ville du Relecq-Kerhuon accueille chaque année un spectacle de chacun des deux festivals organisés par l'Association ADAO.

Dans le cadre d'un partenariat avec la ville du Relecq-Kerhuon, et afin d'assurer une stabilité et une pérennité dans l'organisation de ces manifestations, une convention a été établie.

Il s'agit pour la période 2026-2028, de définir les modalités de partenariat entre les parties, chacune au titre de ses compétences, afin de permettre la poursuite et le développement des projets mis en œuvre.

La convention jointe en annexe a été acceptée par l'association ADAO.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter les termes de la convention de partenariat avec l'association ADAO.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents ayant trait à cette décision.

○ Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 12 février 2026
Le Maire,

Laurent PÉRON

MAIRIE LE RELECQ KERHUON
Finistère